

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire snetap@snetap-fsu.fr

CSN 20 et 21 janvier 2016 Relevé de conclusions - Commission Pédagogie Vie scolaire

1 - 2016 Année Bac Pro

Le constat de l'échec de la réforme de la voie professionnelle et du Bac Pro 3 ans se confirme et s'accentue chaque année depuis 2009. Pourtant, malgré les nombreux signes de cet échec (résultats aux examens, décrochage, sortie sans diplôme, poursuite d'études, forme de l'examen, difficulté dans la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur, question du niveau... ...) le Ministère de l'Agriculture se refuse à toute remise en cause de cette réforme.

C'est pour ces raisons qu'en septembre 2015, le CSN avait décidé de relancer la lutte contre Bac Pro 3 ans et ses échecs et pour cela de faire de l'année 2016 une année de réflexion et de combat autour d'une " refondation " du Bac Pro.

Après un premier état des lieux, la Commission Pédagogie Vie scolaire propose au CSN d'arrêter la journée du 24 mars 2016 pour en faire un temps fort de cette réflexion en associant le Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public, des chercheurs et des différents acteurs de monde de l'éducation.

2 – Points d'information

• Évaluation des élèves : suite aux 4 réunions organisées depuis mai 2015 par la DGER sur la question de l'évaluation des élèves, le Bureau National du Snetap-FSU a décidé de s'adresser à à la Directrice Générale.

En effet lors de la dernière réunion en décembre 2015, le Directeur Général Adjoint a annoncé la fin de la réflexion et la présentation des conclusions de la DGER pour le mois de février. Le Snetap-FSU a donc décidé de rappeler par un courrier sa demande initiale d'un débat général (ayant pour objectif établir un état des lieux de l'évaluation – observer les évolutions successives depuis 25 ans - tracer des perspectives d'évolution du système d'évaluation). Enfin il souhaite réaffirmer son attachement à son mandat de défense des diplômes nationaux et son refus du CCF avant la présentation des conclusions de la DGER.

Le CSN valide ce projet de courrier à la DGER.

 Suites groupes de travail « Langues vivantes »: le Snetap-FSU a réuni le 9 décembre 2015, pour une première réunion, un groupe de travail « langues vivantes » dont l'objectif est de faire dans un premier temps un état des lieux de la situation des langues vivantes dans les établissements de l'Enseignement Agricole Public, puis à partir des différents constats de porter des revendications auprès du Ministre et de la DGER.

Les premiers constats montrent la nécessité d'une expertise pour mesurer l'ampleur des problèmes que rencontrent aujourd'hui les collègues, la réalité de la déréglementation région par région et les disparités rencontrées dans les établissements. Le CSN valide la proposition du groupe de travail de lancer une enquête nationale auprès des enseignants de langues vivantes, l'envoi d'un courrier à la DGER pour l'alerter sur la situation et demander la mise en œuvre d'un groupe de travail par l'administration.

3 - Thème 1 Congrès FSU 2016 - Amendements du CSN

• Échec de la rénovation de la voie professionnelle et de la réforme du lycée : dès les premières réunions préparatoires au thème 1, le Snetap-FSU avait demandé un zoom spécifique sur l'échec des réformes du lycée et de la rénovation de la voie professionnelle. Cette proposition n'a pas été retenue. Pour autant, une critique de ces réformes et de leurs conséquences est absolument nécessaire.

Le CSN demande que dans la partie I « Etat des lieux » soit intégré cette critique des réformes et de leurs conséquences (taux d'échec à l'examen, décrochage, poursuite étude, entrée dans la vie professionnelle, …). Cette critique doit s'élargir aux questions de l'individualisation. Enfin elle doit aussi rendre en compte sur les questions du des statuts enseignants.

 Pluridisciplinarité / Interdisciplinarité : la réforme du collège a mis en avant, ces derniers mois, les questions d'interdisciplinarité et de pluridisciplinarité. Si la FSU a régulièrement souligné l'intérêt que peut représenter cette approche pédagogique il semble que la confusion entre les deux termes et les réformes en cours puissent amener la FSU a rejeté en bloc ces dispositifs.

Le CSN rappelle donc l'attachement du Snetap-FSU à la pluridisciplinarité sous certaines conditions :

- plusieurs enseignant-es interviennent en commun sur une plage horaire dédiée avec un volume horaire affecté.
- le volume horaire enseignant-e soit différent du volume horaire élèves
- des interventions communes des enseignants,
- des volumes horaires d'enseignement à effectif réduit,
- des enseignements généraux, scientifiques, technologiques et professionnels, réunis, permettent une approche pluridisciplinaire et transversale des thématiques,
- des situations d'apprentissage diversifiées,
- des horaires affectés aux disciplines,
- des projets pluri/inter disciplinaires qui ne se fassent pas au détriment des horaires disciplinaires,
- des projets pluri/inter disciplinaires qui permettent aux élèves de percevoir les liens entre les disciplines et l'interdépendance des savoirs,
- des personnels approfondissant leurs compétences par la formation continue,
- des moyens et du temps pour une réelle concertation soient dégagés,
- la reconnaissance et la valorisation dans le service des d'enseignants coordonnateurs.
 - Éducation à la citoyenneté : dans un texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, le Ministre de l'Éducation National rappelait en 2013 que « la laïcité ... garantit l'égal traitement de tous les élèves et l'égale dignité de tous les citoyens. ».

Pourtant aujourd'hui de nombreux éléments montrent une réelle inégalité pour les élèves de la voie professionnelle (absence d'enseignement moral et civique dans la voie pro) et plus encore pour tous les élèves de l'Enseignement Agricole (absence de CVL).

Le CSN demande que soit rappelé dans le texte du Congrès le mandat d'un Ministère unique de l'Education et de la Formation.

Il rappelle que son caractère public et laïc garantit la neutralité et l'ouverture de l'Enseignement Agricole Public et lui permet de prendre en considération les préoccupations sociétales et environnementales. Il demande que priorité soit faite à l'Enseignement Agricole Public pour une formation des élèves conforme à la pluralité et à la diversité des publics. Il demande l'abrogation des dispositions attribuant à l'enseignement agricole privé les conditions privilégiées permises par le code rural.

Enfin il rappelle le besoin de formation des personnels sur les l'ensemble des questions de laïcité et de défense des valeurs de la République.

• Charte de l'école en milieu rural :

La FSU propose de discuter dans son prochain congrès la notion d'une charte nationale de l'école en milieu rural. Le CSN portera l'idée de cette charte en évoquant le nécessaire développement et maintien des services publics dans tous les territoires ruraux. Cela se traduit, notamment, par la mise en place d'infrastructures (internat, développement haut débit...) mais aussi par une carte scolaire qui prennent en compte les problématiques de mobilité sur ces territoires ainsi que la nécessaire présence de formation de niveau 5 et 4 au plus près des populations.